



**Arrondissement de
STRASBOURG**

**Extrait du procès-verbal des délibérations du
Conseil Municipal N° 230226DBF027**

**Nombre de membres
du Conseil Municipal**

**Séance du Conseil Municipal du 19/02/2026
Convocation envoyée le 13/02/2026**

élus : 33

sous la présidence de Mme Fabienne BAAS - Maire

**Conseillers
en fonctions : 33**

Présents : Mme Fabienne BAAS - Mme Catherine GEIGER - M. Arnaud FREY - Mme Gabrielle GERTZ - M. Florent RICHARD - Mme Delphine RIDEAU – M. Alain AMMERICH – M. Guy BUTTIGHOFFER - M. Ronan CHASSENOTTE - M. Antoine CHRISTOPH - Mme Karine ANTOINE-LAVIGNE - Mme Emmanuelle HUMBERT - Mme Marie-Claire EGIOMUE - Mme Isabelle ZINCK - Mme Corinne RIGAUD-MONTEIRO - Mme Claudine TOLLANT - M. Christian WENDLING – Mme Azam TAHERI – M. Olivier OLLAND - M. Claude STEINLE – M. Nicolas BRONNER - Mme Nathalie SOROKINE - M. Vincent FLORANGE - M. Patrice GUILLEMOT.

**Conseillers présents :
22**

Procurations : M. Jérémy MARICHEZ - M. Matthieu CHANVILLARD - M. Kamal AMRANI - Mme Christelle HEITZ - Mme Patricia DUYAHON – M. Nicolas BRONNER - M. Jean-Marie BEUTEL.

**Conseillers absents :
8 proc. + 3 abst**

Absent-es : M. Jean WECHSLER - M. Bruno BOULALA - Mme Véronique KOLB-GOETZ

n°02.05 – 02/2026 BUDGET 2026 – BUDGET PRIMITIF

Résumé :

Conformément au règlement budgétaire et financier, le conseil municipal doit examiner au plus tard avant le 15 avril le budget de l'année *n*.

Le budget 2026 reste dans la continuité du budget 2025.

La section de fonctionnement suit une évolution similaire à 2025 avec des dépenses énergétiques en baisse par suite des travaux réalisés par la commune sur les exercices précédents, en sachant que d'autres travaux sont encore à venir de ce côté-là. Le stock d'actions en la matière s'est amoindri et la tendance baissière du prix des énergies ne devrait pas se poursuivre à court et moyen terme, d'où une baisse moins conséquente. Les dépenses de maintenance et de réparation connaissent aussi une hausse dans la mesure où la collectivité a réinternalisé certaines tâches plutôt que de les faire réaliser par des prestataires externes.

Concernant l'investissement, l'action de la Ville s'inscrit toujours dans le plan d'investissement pluriannuel retranscrit par les AP/CP. Le chantier phare de l'année 2026 sera le démarrage de la construction de l'extension de l'école du Bohrie, le chantier devant durer jusqu'à 2028.

Rapporteur : Mme Catherine GEIGER, Adjointe à la maire chargée des finances.
Point présenté en commission Finances le 5 février 2026

Mme GEIGER indique que le présent budget primitif pour 2026 s'équilibre globalement à 24 846 528,46 €, soit à 16 471 618,86 € en section de fonctionnement et à 8 376 909,60 € en section d'investissement

Elle précise également que ce budget s'inscrit dans la lignée des orientations budgétaires pour 2026, débattues lors du conseil municipal du 11 décembre dernier.

Le présent rapport vient donc du document budgétaire officiel figurant en annexe remis à chaque membre du conseil municipal le vendredi 6 février dernier et présenté conformément au référentiel M57.

I – LES CLEFS DE LECTURE DU BUDGET PRIMITIF 2026 :

A) Les enseignements spécifiques de l'année 2025 et leurs répercussions pour 2026

L'année 2024 a marqué un tournant avec la reprise des investissements. L'année 2025 s'est inscrite dans la même trajectoire et 2026 conduit à prévoir un peu plus de 7M€ d'opérations d'équipements.

La politique de sobriété énergétique de la municipalité a continué de produire ses effets avec à nouveau une baisse des dépenses d'énergie, certes moindre mais suffisante pour permettre une maîtrise les dépenses de fonctionnement.

A noter également les premiers retours relatifs à la recherche de subventions avec d'une part les premiers encaissements en section d'investissement (qui nécessitent que les travaux soient débutés – avances - ou achevés - solde) mais également en fonctionnement (augmentation des financements CAF notamment cf. participation pour la mise ne place d'un référent inclusion).

B) 2026

Les priorités du budget

L'exercice 2026 s'inscrit à nouveau dans un contexte tendu pour les finances locales ; la loi de finances pour 2026 définitivement adoptée le 3 février dernier ayant confirmé la reconduction des mécanismes de prélèvements financiers directs par l'Etat sur les ressources des communes en particulier, la disparition totale et définitive de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et la non-indexation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), mais également la baisse du Fonds Vert, de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), etc.

Pour mémoire et comme le rappelle l'Association des Maires de France, les collectivités sont appelées à contribuer au « redressement des comptes publics » depuis plus de 15 ans via des prélèvements forcés ou des privations de recettes, sans que pour autant aucun redressement des comptes publics ne soit constaté.

Ces décisions contraignent les finances des collectivités et conduisent à une nécessaire poursuite de la maîtrise des dépenses courantes, seule garante de la capacité de la Ville à investir.

C'est ainsi qu'a été construit et exécuté le budget 2025 et que les comptes de la Ville, eux, poursuivent leurs redressements.

C'est sur la même logique qu'est construit le budget 2026.

Il s'agit ainsi :

- De poursuivre les efforts en matière de réduction des charges fixes (fluides, assurances, maintenances, taxes, etc.)
- De maintenir le niveau de charges de personnel : questionnement systématique du maintien de l'emploi en cas de départ, actions en faveur de la réduction des arrêts maladies, renforcement de la polyvalence des agents
- Renforcer la justice fiscale (cf. contrôle des constructions, actions sur la révision des bases fiscales individuelles, etc.)
- Développement des locations des équipements
- Poursuite de la recherche de financements extérieurs pour les actions nouvelles et/ou déjà menées
- Privilégier tout

investissement générateur d'économies de fonctionnement

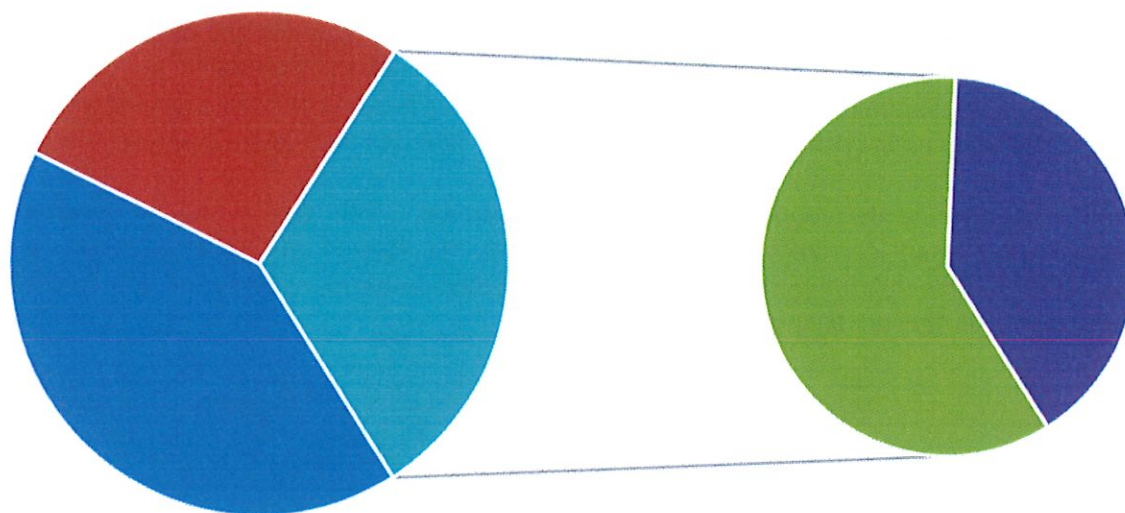
A noter également que les objectifs relatifs à la part totale des emprunts dans le financement global des autorisations de programmes restent identiques à ce qui a été présenté dans le débat d'orientation budgétaire lors du conseil de décembre.

L'objectif reste d'atteindre un financement des opérations issues des autorisations de programmes approuvées en 2024 en mobilisant au maximum l'emprunt à hauteur de 25% du total.

A ce jour et malgré l'intégration de l'achat des ilots H de la ZAC des Rives du Bohrie, le recours à l'emprunt représente 33% de l'ensemble contre 41% à l'ouverture des AP (voir schémas page suivante).

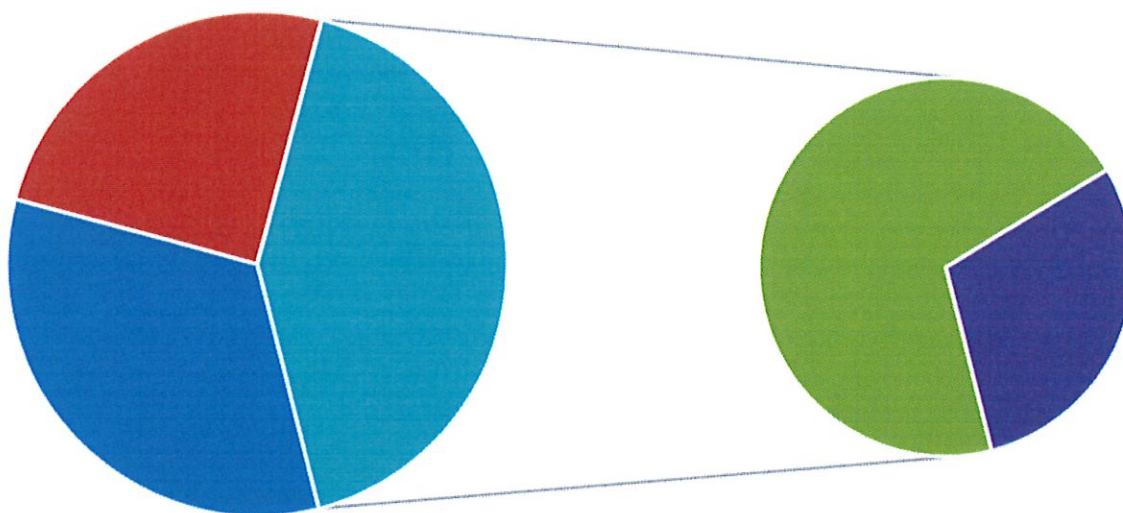
Les efforts menés sur le développement de l'autofinancement d'une part et sur la recherche de subventions d'autres part devraient permettre d'atteindre cet objectif très prochainement. A titre d'exemple, la rénovation du groupe scolaire Jean Racine est déjà couverte à hauteur de 40% (notifiés) et devrait dépasser les 60% avant la fin de l'année.

2024-2030 initialement



- financement par emprunt
- financement par subventions
- financement par fonds propres hors FCTVA
- financement par fonds propres FCTVA uniquement

2024-2030 aujourd'hui



- financement par emprunt
- financement par subventions
- financement par fonds propres hors FCTVA
- financement par fonds propres FCTVA uniquement

C) Ressources et charges de fonctionnement

La section de fonctionnement représente un montant d'environ 16,5 M€, soit pratiquement 14M€ de recettes annuelles nouvelles pour un peu moins de 12,5 M€ de dépenses.

Les principales évolutions du budget primitif 2026 par rapport au budget primitif 2025 concernent :

En recettes :

La hausse du report de l'année n-1 : Cf. note de synthèse relative au CFU 2025	879 K€
La hausse des autres recettes courantes : Changement de chapitre de certaines recettes avec le chapitre 70 et augmentation des recettes de locations, notamment du Point d'eau	113 K€
La baisse des dotations :	-128 K€
La baisse du montant de la fiscalité : 2 années de TLPE ont été encaissées sur un seul exercice compte-tenu des difficultés de mises en œuvre, notamment dans le cadre du changement de codification de la taxe (code des biens et services en lieu et place du code général des collectivités territoriales), en 2024 (2021 et 2022) et en 2025 (2023 et 2024) ; il n'est inscrit qu'une seule année pour 2026 Par ailleurs, les droits de mutation seront constatés en diminution compte tenu du report de démarrage de certains chantiers d'habitations A noter que l'évolution des bases de fiscalité ne couvrira pas ces baisses compte-tenu d'une inflation maîtrisée au niveau national	-98 K€
La baisse des remboursements de frais de personnel : La réduction est liée à celle des arrêts longs	-48 K€
La baisse des produits des services : Cf. remarque précédente relative à l'évolution des autres recettes courantes	-39 K€

En dépenses :

La diminution des charges à caractère général L'inflation est en baisse en 2025 et le prix des énergies est stabilisé. Les taux directeurs sont remontés mais nous avons emprunté aux moments les plus stratégiques afin de pouvoir aborder l'exercice 2026 sereinement et exécuter le plan pluriannuel d'investissement à moindre coût. Durant l'exercice 2026, les marges de manœuvre relatives aux énergies sont maintenant faibles mais des actions restent encore entreprises en ce sens en investissement pour un effet en 2027. A noter par ailleurs la poursuite de ré-internalisation de certaines prestations afin d'en diminuer le coût global pour la Ville.	-149 K€
La légère augmentation des charges de personnel	49 K€
L'augmentation des autres charges courantes Comprenant l'augmentation possible des indemnités des élus ainsi que l'augmentation des subventions aux associations et la prise en compte de l'évolution de la charge relative à la DSP de la crèche du Bohrie	50 K€

L'augmentation des intérêts d'emprunts Corollaire notamment de la décision unanime de financer par emprunt l'acquisition des terrains de la ZAC des Rives du Bohrie pour permettre l'extension de l'école	85 K€
La hausse des opérations d'ordres en dépenses	156 K€
La hausse du virement à la section d'investissement Corollaire à l'évolution du report n-1 et du maintien des capacités d'autofinancement issues de la section de fonctionnement	531 K€

D) Ressources et charges d'investissement

La section d'investissement représente un montant d'environ 8,4 M€.

Les principales évolutions du budget primitif 2026 par rapport au budget primitif 2025 concernent :

En recettes :

La hausse du virement de la section de fonctionnement Cf. remarques précédentes	1 000 K€
L'augmentation du FCTVA : Corollaire à l'évolution des dépenses d'investissement n-1	1 100 K€
L'augmentation des subventions : Corollaire à l'évolution du démarrage des projets et de la finalisation de certaines d'entre-elles	450 K€
La diminution de l'affectation du résultat 2025 :	--655 K€
L'absence de recours à l'emprunt :	-3 500 K€

En dépenses :

La diminution du déficit d'investissement reporté Cf. note de synthèse relative à la reprise anticipée des résultats 2025	-955 K€
La diminution des dépenses d'équipement : Cf. note de synthèse relative à la modification n°4 des CP Pour mémoire, le montant total de 6 202 K€ comprend notamment la fin des paiements de la rénovation énergétique de Jean Racine, le démarrage des travaux de l'extension de l'école du Bohrie, la poursuite des chantiers de mises aux normes énergétiques (HdV, école du Schloessel) et réglementaires (HdV, la Ruche), la poursuite des investissements associés aux économies d'énergie (éclairage public, relampage des bâtiments) et l'extension du Centre Socio-Culturel.	-800 K€
L'augmentation du remboursement des emprunts : Cf. commentaire précédent relatif à l'augmentation des intérêts de la dette	310 K€

E) Programmes d'investissements

Le programme d'investissements 2026 a été mis à jour, il est la déclinaison des crédits de paiement 2025 des autorisations de programmes qui ont été créées en 2024.

Il est recalé sur la base de la modification n°4 des AP et des CP pour s'établir comme suit à compter de 2026 :

Retour au sommaire	2026	2027	2028	2029	2030
Segmentation stratégique 1 Une ville où il fait bon vivre	634 000 €	40 000 €	10 000 €	5 000 €	- €
Segmentation stratégique 2 Une ville engagée pour le sport	275 000 €	175 000 €	- €	- €	- €
Segmentation stratégique 3 Une ville accueillante	3 690 300 €	6 200 000 €	6 500 000 €	6 000 000 €	4 910 000 €
Segmentation stratégique 4 Ostwald - propriétaire - employeur exigeant et responsable	1 392 700 €	485 000 €	540 000 €	540 000 €	258 700 €
Segmentation stratégique 5 Assumer le passé	210 000 €	- €	- €	- €	- €
Segmentation stratégique Action foncière	- €	- €	- €	- €	- €
	6 202 000 €	6 900 000 €	7 050 000 €	6 545 000 €	5 168 700 €

Le montant de chaque programme reste inchangé.

F) Effectifs et masse salariale

Le budget 2026 voit sa masse salariale s'élever à 7,5 M€. Un léger recul est anticipé par rapport à l'année 2024 (décision modificative comprise) dans la mesure où un certain nombre de situations vont se dénouer et entraîner mécaniquement une baisse de la masse salariale de la commune, notamment une fin de droit ou des départs en retraite qui n'ont pas nécessairement vocation à être remplacés.

Par ailleurs, le budget 2026 tient compte des évolutions déjà constatées en 2024 et qui se poursuivent, à savoir :

- Augmentation de la participation de la collectivité à la mutuelle et prévoyance des agents
- Maintien des effectifs d'accueil périscolaires et extrascolaires en lien avec l'évolution des places offertes et des inscriptions correspondantes
- Augmentation du SMIC et des charges dont celle relative à la CNRACL

A ce stade, il n'est pas prévu d'éventuelle modification des effectifs par création ou suppression de service.

Sur ce point comme sur celui du programme d'investissements, il reviendra au futur exécutif d'en chiffrer les conséquences et de procéder à d'éventuelles modifications au présent budget.

G) Budget général – synthèse issue de la maquette jointe

Les tableaux suivants illustrent, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, les évolutions du budget de 2025 à 2026 :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	175 147,36	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	12 090 613,57	0,00	3 986 700,00	0,00	3 986 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	18 688,85	0,00	2 015 300,00	0,00	2 015 300,00
Total des dépenses d'équipement		12 284 449,78	0,00	6 202 000,00	0,00	6 202 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	846 000,00	0,00	1 126 000,00	0,00	1 126 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		846 000,00	0,00	1 126 000,00	0,00	1 126 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		13 130 449,78	0,00	7 328 000,00	0,00	7 328 000,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	6 833,00		23 000,00	0,00	23 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	286 522,86		281 522,86	0,00	281 522,86
Total des dépenses d'ordre d'investissement		293 355,86		304 522,86	0,00	304 522,86

TOTAL	13 423 805,64	0,00	7 632 522,86	0,00	7 632 522,86
--------------	----------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	744 386,74
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 376 909,60
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servi uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1
RECETTES D'INVESTISSEMENT	

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (roques) (sauf le 138) (3)	207 700,00	0,00	975 025,14	0,00	975 025,14
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	8 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		8 807 700,00	0,00	975 025,14	0,00	975 025,14
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1088)	396 402,42	0,00	1 460 000,00	0,00	1 460 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	1 212 046,99	0,00	1 044 386,74	0,00	1 044 386,74
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
Total des recettes financières		1 639 449,41	0,00	2 535 386,74	0,00	2 535 386,74
45...	Charges d'opérations pour le compte de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		10 447 149,41	0,00	3 510 411,88	0,00	3 510 411,88
021	Sectionnement (10)	3 498 955,36		4 030 274,86	0,00	4 030 274,86
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	403 225,00		554 700,00	0,00	554 700,00
041	Opérations patrimoniales (10)	286 522,86		281 522,86	0,00	4 866 497,72
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 188 703,22		4 866 497,72	0,00	4 866 497,72
TOTAL		14 635 852,63	0,00	8 376 909,60	0,00	8 376 909,60

+

	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	= 0,00
--	--	---------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 8 376 909,60
Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	4 561 974,86
--	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	3 083 901,50	0,00	2 935 000,00	0,00	2 935 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	7 451 042,67	0,00	7 500 250,00	0,00	7 500 250,00
014	Atténuations de produits	242 194,00	0,00	242 194,00	0,00	242 194,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	823 374,00	0,00	873 800,00	0,00	873 800,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		11 600 512,17	0,00	11 551 244,00	0,00	11 551 244,00
66	Charges financières	235 500,00	0,00	320 000,00	0,00	320 000,00
67	Charges spécifiques (3)	11 400,00	0,00	10 400,00	0,00	10 400,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		11 849 412,17	0,00	11 881 644,00	0,00	11 881 644,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	3 498 955,36		4 030 274,86	0,00	4 030 274,86
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	403 225,00		559 700,00	0,00	559 700,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 902 180,36		4 589 974,86	0,00	4 589 974,86

TOTAL	15 751 592,53	0,00	16 471 618,86	0,00	16 471 618,86
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 471 618,86
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + voté)
013	Atténuations de charges (3)	244 678,00	0,00	196 500,00	0,00	196 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 318 920,00	0,00	1 280 090,00	0,00	1 280 090,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	575 079,00	0,00	589 684,00	0,00	589 684,00
731	Fiscalité locale	8 457 885,00	0,00	8 345 700,00	0,00	8 345 700,00
74	Dotations et participations (3)	3 318 049,17	0,00	3 189 576,00	0,00	3 189 576,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	236 790,00	0,00	350 160,00	0,00	350 160,00
Total des recettes de gestion courante		14 151 401,17	0,00	13 951 710,00	0,00	13 951 710,00
76	Produits financiers	57,00	0,00	160,00	0,00	160,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		14 152 458,17	0,00	13 971 870,00	0,00	13 971 870,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	6 833,00		28 000,00	0,00	28 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		6 833,00		28 000,00	0,00	28 000,00

TOTAL	14 159 291,17	0,00	13 999 870,00	0,00	13 999 870,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 471 748,86
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 471 618,86
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	4 561 974,86	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - POUR ALLER PLUS LOIN

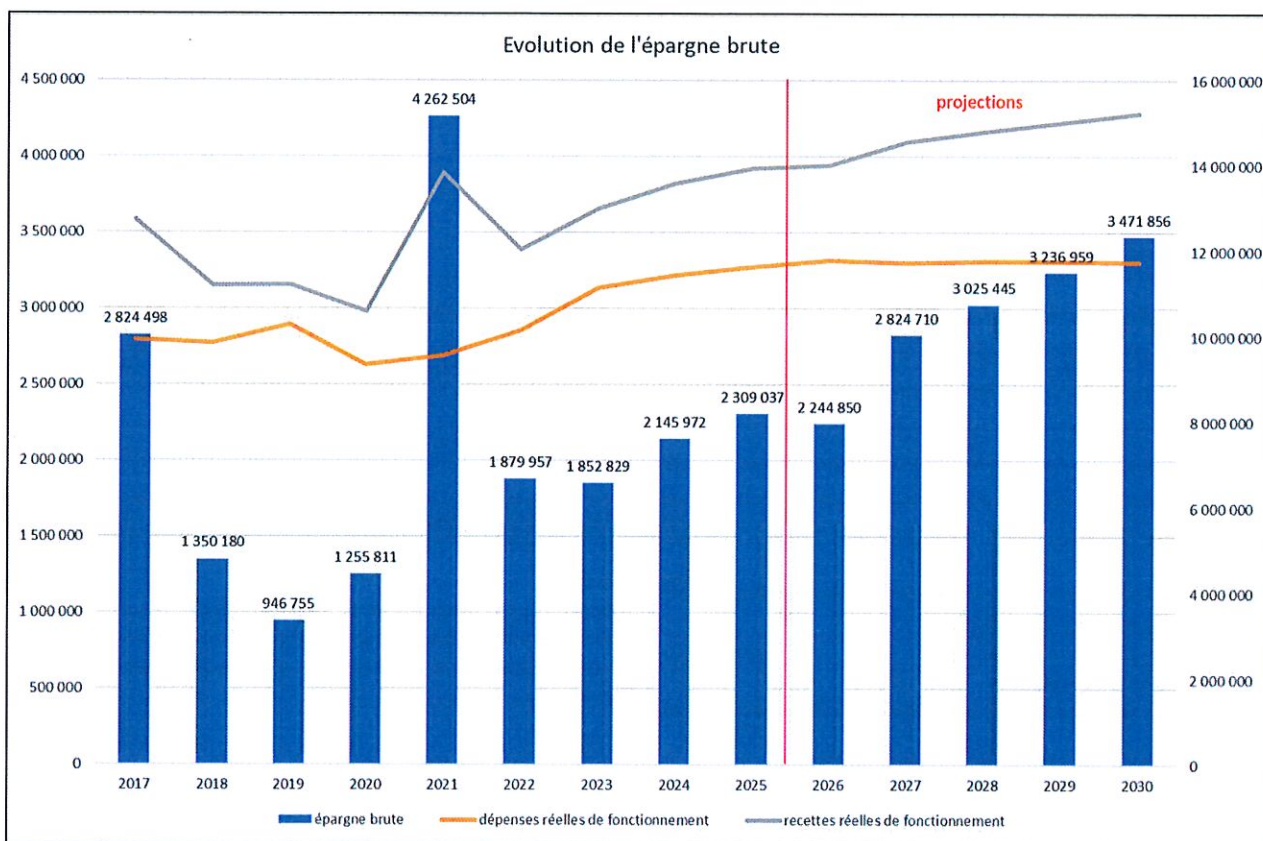
A.

épargne nette

Epargne brute et

Comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, les principes de pilotages du budget sont établis sur la base de ratios clefs dont ceux d'une épargne brute et d'une épargne nette supérieure respectivement à 10 % et 5% des recettes réelles de fonctionnement.

BUDGET GENERAL	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ratios sur les dépenses de fonctionnement										
Frais de personnel / DRF (en %) < à 60%	57,59 %	59,15 %	58,75 %	62,64 %	61,61 %	61,10 %	60,10 %	63,45 %	64,06 %	62,78 %
Charge de gestion générale / DRF (en %)	96,24 %	97,42 %	100,54 %	97,45 %	99,01 %	98,22 %	98,82 %	97,78 %	97,02 %	94,82 %
Intérêts de la dette / DRF (en %)	6,29 %	5,84 %	2,57 %	5,23 %	4,58 %	3,61 %	2,78 %	2,23 %	2,78 %	4,98 %
Excédent brut / RRF (en %) > 10%	22,14 %	12,05 %	8,42 %	11,84 %	30,80 %	15,61 %	14,24 %	15,78 %	16,56 %	16,00 %
fonds de roulement au 31/12/n > 5% RRF	-3,25 %	-1,79 %	-17,92 %	-5,85 %	14,53 %	10,54 %	9,40 %	11,71 %	19,88 %	11,07 %



B.

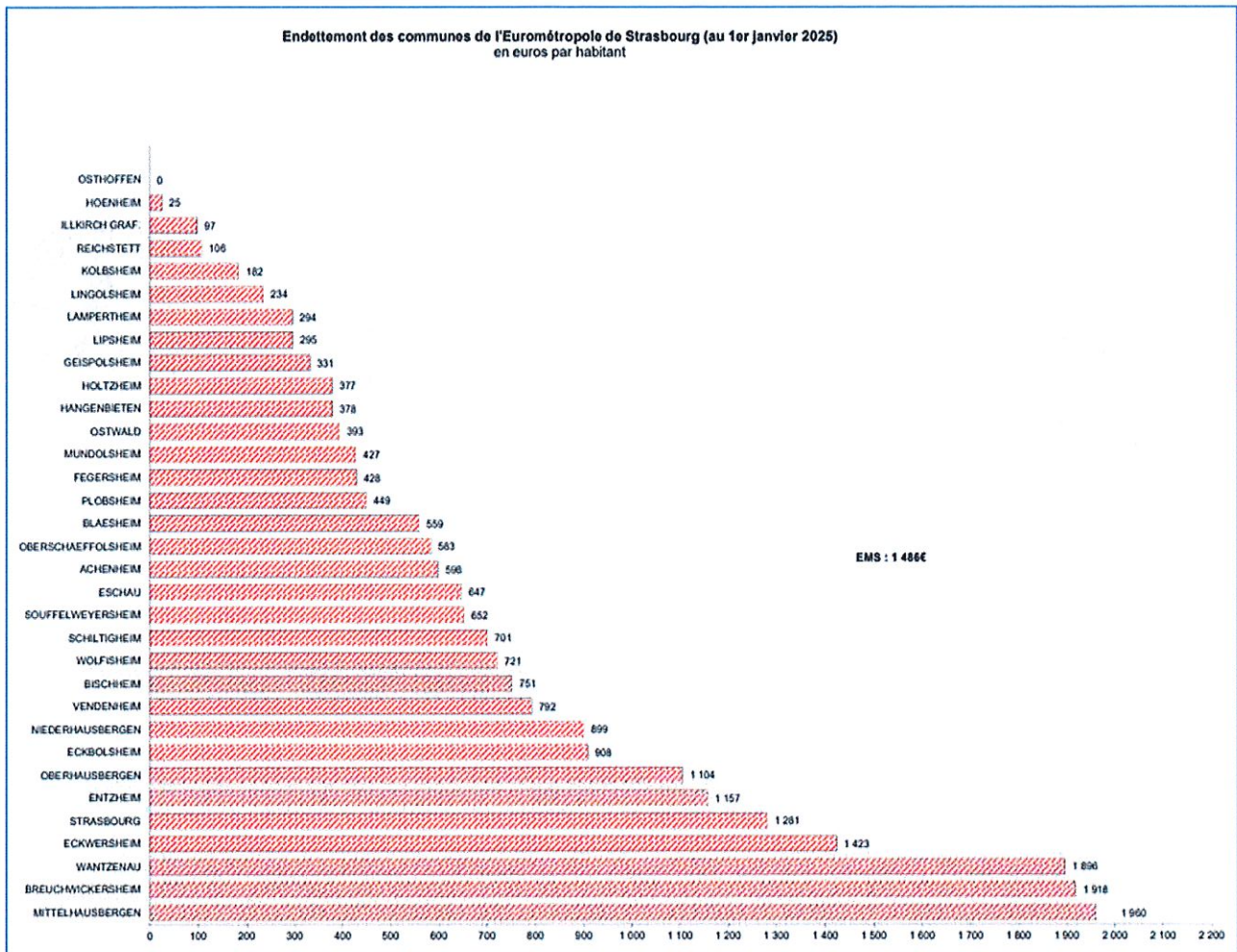
et capacité de désendettement

Endettement de la ville

De même et s'agissant du financement des investissements par emprunt, les ratios sont, avec le présent budget 2026, parfaitement maîtrisés.

En exécution pleine sur l'année 2026, la capacité dynamique de remboursement restera faible et en tout état de cause, inférieure à 6 ans, durée fixée pour le pilotage de la dette. A noter que cette valeur descend à moins de 3 ans si on écarte la dette relative à l'achat des droits à construire de la ZAC.

Le stock de dette par habitant restera quant à lui éloigné des standards métropolitains, même en tenant compte de ce dernier emprunt.



BUDGET GENERAL	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
population de référence	11 925	12 325	12 827	12 724	12 713	12 984	15 251	13 400	14 077	14 100
Dette en capital au 31/12/n	10 519,3K€	9 668,2K€	8 799,1K€	7 911,3K€	7 003,9K€	6 076,0K€	5 127,0K€	5 355,3K€	13 073,7K€	11 985,5K€
Dette en capital (hors achat ZAC) au 31/12/n									6 911,3K€	6 047,1K€
Dette en capital / épargne brute (nombre d'années) < 6	3,72	7,16	9,29	6,30	1,64	3,23	2,77	2,50	5,66	5,34
Dette en capital (hors achat ZAC) / épargne brute (nombre d'années) < 7	3,72	7,16	9,29	6,30	1,64	3,23	2,77	2,50	2,99	2,69
Dette en capital / population (en euros) < 900	882,12	784,44	685,99	621,76	550,92	467,96	386,91	399,65	928,73	850,04
Dette en capital (hors achat ZAC) / population (en euros) < 900	882,12	784,44	685,99	621,76	550,92	467,96	386,91	399,65	490,96	428,87
Intérêt de la dette / épargne brute (nombre d'années)	0,11	0,21	0,28	0,19	0,05	0,10	0,08	0,06	0,10	0,22
Intérêts de la dette / dette en Kal (en %)	5,94 %	5,96 %	3,00 %	6,18 %	6,27 %	6,03 %	6,04 %	4,71 %	2,65 %	5,09 %
Ratio surendettement (Encours dette/produits fonctionnement) < 1,21	0,99	0,94	0,83	0,76	0,59	0,51	0,39	0,39	0,94	0,86
Ratio autof. Courant : (charges F++ rembst dette)/pdt Fonct* (alerte 1)	1,00	1,04	1,05	0,97	0,88	0,93	0,93	0,91	0,89	0,92

C.

Imposition locale

Comme cela a été précisé également lors du débat d'orientations budgétaires de décembre dernier, il n'est pas proposé d'augmentation des taux de fiscalité.

Le produit des impositions évoluera donc uniquement du taux de revalorisation à la base établi sur le fondement de l'inflation constatée, soit 0,8%, et des augmentations liées à la création sur le territoire de nouveaux bâtiments taxables.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
approuve à 23 voix, 7 abstentions**

- le budget primitif 2026 s'équilibrant en dépenses et en recettes à 24 846 528,46 €, soit 16 471 618,86 € en section de fonctionnement et 8 376 909,60 € en section d'investissement
- et autorise Mme la maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Ostwald, 23/02/2026



Johanna BARBAS
Secrétaire de séance
Agente de la collectivité



Fabienne BAAS
Maire d'Ostwald